



T-ES(2025)09_fr

10 septembre 2025

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

Rapport de réunion

45^e réunion

Lieu : Sliema (Malte)

2-3 juillet 2025

Préparé par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

Le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») a tenu sa 45^e réunion les 2 et 3 juillet 2025 à Sliema (Malte). L'ordre du jour et la liste des participant·es font l'objet des Annexes I et II du présent rapport.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Maria José CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) ouvre la réunion, après l'allocution d'ouverture de Michael FALZON, ministre de la Politique sociale et des Droits de l'enfant de Malte, et de Marja RUOTANEN, directrice générale de la Démocratie et de la Dignité humaine du Conseil de l'Europe (voir plus bas point 3.1.1). Le Comité adopte son ordre du jour.

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

2.1. « Les mécanismes de collecte de données relatives à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants » – Examen et adoption éventuelle du projet de rapport

2. Páll MAGNÚSSON (membre du Bureau, Islande) assure la présidence pour l'examen de ce point. Il rappelle que ce projet de rapport de mise en œuvre s'appuie sur les informations communiquées par 36 Parties en réponse à une enquête sur les mécanismes de collecte de données lancée par le Comité en 2023. Le Comité a fait une première lecture du projet de rapport lors de sa 44^e réunion ; trois séries de consultations écrites ont suivi et le Comité devait examiner la troisième version révisée du rapport à la présente 45^e réunion. Il note que le projet de rapport ne donne pas nécessairement des orientations ou des réponses aux questions des Parties sur tous les aspects de la collecte de données, mais qu'il peut être un point de départ aux discussions, qui devraient notamment se poursuivre pendant l'événement de renforcement des capacités prévu lors de la prochaine réunion plénière du Comité, du 18 au 21 novembre 2025. Il observe également que le Comité est libre de réfléchir à un suivi plus spécifique au rapport.

3. À l'issue de la discussion, le Comité adopte le rapport.

2.2. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les cadres juridiques » – Examen du projet de rapport de mise en œuvre

4. Philippe OLIVIER (vice-président, France) assure la présidence pour l'examen de ce point. Il rappelle que le Comité a décidé en 2022 de revenir sur le thème du premier cycle de suivi, à savoir la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels dans le cercle de confiance. Le cycle de suivi actuel permet de mesurer les progrès réalisés dans les 26 Parties qui ont participé au premier cycle de suivi, et de connaître la situation dans les 22 Parties qui ont adhéré à la Convention de Lanzarote depuis 2015. Le Comité a adopté le questionnaire en 2023 ; 47 Parties y ont répondu et cinq organisations de la société civile ont fourni des informations supplémentaires. Deux Parties ont organisé des consultations auprès des enfants, qui ont nourri le rapport. Le Comité a examiné les

réponses reçues lors de ses 41e, 42e et 43e réunions, puis procédé à une première lecture du projet de rapport lors de sa 44^e réunion. Vingt-neuf Parties ont fourni des informations supplémentaires au cours des deux consultations écrites qui ont suivi.

5. Pendant cette 45^e réunion, le Comité examine la deuxième version révisée du rapport. Durant les discussions, il identifie les thèmes suivants pour de futurs travaux :

- l'articulation entre exploitation et abus sexuels concernant des enfants au sein de la famille et criminalisation de l'« inceste » ;
- le recours à des mesures de justice réparatrice dans le cadre de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants, notamment en ce qui concerne les enfants présentant ou adoptant des comportements sexuels préjudiciables, l'intérêt supérieur des enfants victimes de moins de 18 ans, la justice et la guérison des victimes/survivant-es après l'âge de 18 ans. Le Comité souligne l'importance d'obtenir un consentement éclairé avant d'engager de telles mesures, ainsi que la nécessité d'examiner les spécificités liées aux cas d'abus sexuels commis sur des enfants par des personnes occupant une position reconnue de confiance, d'autorité ou d'influence ;
- des orientations supplémentaires sur la notion de signalement de bonne foi, afin de préciser comment les États peuvent protéger les professionnel·les contre le risque de répercussions négatives lorsqu'ils signalent aux autorités compétentes des soupçons d'abus sexuels sur des enfants ;
- les pratiques prometteuses pour protéger les enfants victimes contre la divulgation dans les médias d'informations personnelles permettant de les identifier ;
- les mesures visant à garantir la surveillance et/ou le suivi des personnes condamnées pour exploitation ou abus sexuels concernant des enfants et la prévention de la récidive au sein de ce groupe. À cet égard, les Pays-Bas informent le Comité qu'ils ont publié un rapport intitulé "Risk assessment for Dutch perpetrators of transnational child sex offences" en juin 2025 ([résumé](#) en anglais, [rapport complet](#) uniquement en néerlandais).

6. Le Comité adopte le rapport et remercie les rapporteur·es ayant participé à sa préparation :

- question 1 : Jana LOVŠIN (Slovénie) ;
- questions 2 et 3 : Anna DOSZPOTH (Hongrie) ;
- question 4 : Theresa RYAN-ROUGER (Missing Children Europe) ;
- questions 5 et 6 : Maria José CASTELLO-BRANCO (Portugal) ;
- questions 7, 8 et 9 : Tiina-Maria LEVAMO (Save the Children International) ;
- question 10 : Lorna MUSCAT (Malte) ;
- question 11 : Philippe OLIVIER (France) ;
- question 12 : Theresa RYAN-ROUGER (Missing Children Europe) ;
- question 13 : Christel DE CRAIM (Belgique) ;
- question 14 : Kristina STEPANOVA (Lituanie) ;
- questions 15 et 16 : Páll MAGNÚSSON (Islande) ;
- questions 17 et 18 : Corah CAPLES (Irlande) ;

- question 19 : Nina VAARANEN-VALKONEN (Protect Children) et
- question 20 : Madalena PAMPALK-LORBEER (Autriche).

2.3. « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) » – Point sur la procédure de conformité

7. Naomi TREWINNARD (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) rappelle que le Comité a décidé de mettre à jour les [fiches d'information par pays](#), qui serviront de base à la procédure de conformité concernant « la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants », et invite les huit États n'ayant pas encore envoyé leur fiche actualisée à le faire dès que possible. La procédure se déroulera en plusieurs phases, indiquées dans le tableau ci-dessous.

	Rapport thématique	Chapitres du rapport de mise en œuvre
Phase 1	Droit pénal et procédural	II. Cadres juridiques
		IV. Règles de compétence
		III. Enquêtes et poursuites
		V. Coopération internationale
Phase 2	Services pour les victimes	VI. Assistance aux victimes
		VII. Participation de la société civile et coopération
Phase 3	Prévention	VIII. Sensibilisation
		IX. Éducation des enfants
		X. Programmes d'enseignement supérieur et formation continue
		XI. Recherche

8. Le Comité lance un appel à volontaires pour remplir les fonctions de rapporteur dans le cadre de la procédure de conformité, et notamment faciliter l'identification des indicateurs qui seront appliqués pour examiner les progrès réalisés par rapport aux recommandations. Il invite les volontaires à contacter le Secrétariat.

3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

3.1. Suivi de la conférence ministérielle organisée à l'occasion du 15^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote, 1^{er} juillet 2025, Malte

3.1.1. Discours de Michael FALZON, ministre de la Politique sociale et des Droits de l'enfant de Malte

9. Lorna MUSCAT (Malte) présente M. Michael Falzon, ministre de la Politique sociale et des Droits de l'enfant, en soulignant que Malte a mené des réformes législatives pour accroître la sensibilisation de la population, développer la coopération transfrontalière et renforcer le système de protection de l'enfance.

10. M. FALZON rappelle que la conférence informelle des ministres organisée le 1^{er} juillet 2025 visait à célébrer le 15^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote. Cette conférence était axée sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants et une [déclaration finale](#) a été adoptée par tous les États parties qui y ont participé. Le ministre évoque les discussions qui se sont tenues la veille, lors de la conférence, pour souligner la nécessité de coopérer et de communiquer au-delà des frontières afin de prévenir et traiter efficacement l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants. Il met en avant les mesures prises par Malte ces dernières années pour renforcer son cadre juridique et politique dans le but de mieux protéger les enfants, citant comme exemples l'allongement à 20 ans du délai de prescription pour les abus sexuels commis sur des enfants et l'instauration d'une obligation de signalement, ainsi que les projets actuels de supprimer la possibilité de se marier avant l'âge de 18 ans.

11. Marja RUOTANEN, directrice générale de la Démocratie et de la Dignité humaine du Conseil de l'Europe, remercie les autorités maltaises d'avoir organisé la conférence informelle des ministres et d'accueillir la 45^e réunion plénière du Comité de Lanzarote. Elle se félicite de la déclaration adoptée lors de la conférence, notant que les engagements qu'elle contient concernent tout l'éventail de mesures indispensables pour ériger de solides défenses contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants, et appelle les États à mobiliser les ressources, la volonté politique et l'engagement continu nécessaires à leur mise en œuvre sans délai. Elle souligne que le Comité de Lanzarote est idéalement placé, du fait de sa composition et de son rôle uniques, pour guider et soutenir le processus de mise en œuvre. Elle confirme que le Secrétariat du Conseil de l'Europe est prêt à appuyer cette démarche.

3.1.2. Discussion sur les suites possibles à donner à la conférence ministérielle

12. Le Comité remercie chaleureusement les autorités maltaises d'avoir donné la priorité à la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels dans le cadre de leur présidence du Conseil de l'Europe. Plusieurs thèmes sont abordés au cours des discussions, notamment la nécessité d'informer les enfants sur les risques d'exploitation et d'abus sexuels et sur les moyens d'obtenir de l'aide, les problèmes liés aux voyages et au tourisme à des fins d'exploitation sexuelle d'enfants, ou encore la nécessité de travailler avec les milieux financiers pour mieux détecter et prévenir l'exploitation sexuelle des enfants.

13. Les thèmes suivants sont identifiés comme des priorités pour le suivi de la déclaration susmentionnée :

- les technologies, y compris les réseaux sociaux et les plateformes, les initiatives telles que le projet Lantern (coalition technologique) et la table ronde du National Centre for Missing and Exploited Children (NCMEC, Centre national pour les enfants disparus et exploités) avec le secteur des technologies. Les participant-es évoquent la nécessité de prévenir de manière proactive les futurs préjudices liés au développement continu de l'intelligence artificielle. À cet égard, le Comité envisage de recueillir des pratiques prometteuses en vue

d'organiser un échange thématique sur ce sujet avec les entreprises technologiques, éventuellement dans le cadre de la procédure de conformité en cours sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les TIC ;

- renforcer les cadres juridiques et harmoniser les réglementations au-delà des frontières. Les initiatives de réforme législative menées actuellement aux niveaux de l'UE et de l'ONU sont mentionnées, de même que l'application des traités des Nations Unies et du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité dans le contexte des technologies émergentes. Le récent rapport du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) sur l'exposition des enfants à la pornographie est cité en lien avec la nécessité de réglementer l'industrie de la pornographie. L'Observation générale N° 24 (2017) du Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels sur les obligations des États en vertu du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels dans le contexte des activités des entreprises est mentionnée spécifiquement au sujet de l'industrie bancaire et financière. Le récent travail de cartographie effectué par INHOPE au sujet de la législation relative aux matériels d'abus sexuels sur des enfants recense les types de matériels considérés comme illégaux et présente une analyse des pays qui criminalisent les contenus représentant un adulte déguisé en enfant se livrant à des activités sexuelles ;
- renforcer la participation des enfants aux travaux du Comité, tout en veillant à ce que les processus en question soient sûrs pour les enfants concernés. Un appel est lancé afin que le Comité intègre la participation des enfants dans chaque aspect de son travail. Le Comité invite les Parties qui souhaitent développer la participation des enfants aux travaux du Comité à contacter le Secrétariat ;
- la prévention de la récidive, y compris les défis liés au contrôle des antécédents des personnes qui se déplacent pour travailler dans différents pays et aux enfants présentant ou adoptant des comportements sexuels préjudiciables.

14. Le Comité décide également de tenir un échange sur le suivi du paragraphe 25 de la [déclaration finale](#) lors de sa 46^e réunion (18-21 novembre 2025, Chisinau, République de Moldova). Dans ce paragraphe, le Comité est appelé à « veiller à ce que la Convention de Lanzarote reste un instrument vivant et tourné vers l'avenir, qui permette de traiter les problématiques tant actuelles que nouvelles, afin de garantir la protection des enfants dans le contexte d'une transformation numérique de plus en plus rapide ».

3.2. Informations communiquées par les membres, participant-es, observateurs et observatrices

3.2.1. Mama Fatima SINGHATEH, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants

15. Mama Fatima SINGHATEH rappelle son mandat au Comité et insiste sur l'importance du multilatéralisme pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels

concernant des enfants. Elle réitère que les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote contribuent aussi à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies et à la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Elle exhorte le Comité à continuer de renforcer la coopération avec les pays et les parties prenantes qui ne sont pas parties à la Convention de Lanzarote, et souligne qu'il faudrait que la Convention de Lanzarote reste d'actualité par rapport aux évolutions technologiques et autres intervenues depuis son entrée en vigueur il y a 15 ans.

3.2.2. Iain DRENNAN, directeur exécutif, WeProtect Global Alliance

16. Iain DRENNAN informe le Comité que WeProtect Global Alliance et Thorn ont récemment publié un rapport intitulé "[Evolving Technologies Horizon Scan: A review of technologies carrying notable risk and opportunity in the fight against online child sexual exploitation](#)". WeProtect Global Alliance a aussi publié, en mai 2025, une étude sur la santé et le bien-être des intervenant·es de première ligne ("[Health and wellbeing of frontline responders](#)"). Iain DRENNAN informe également le Comité de la future publication d'un nouveau rapport sur les comportements sexuels préjudiciables, afin de mieux comprendre le phénomène croissant des abus sexuels entre enfants. Ce rapport sera publié en août 2025 et une nouvelle édition de l'Évaluation mondiale de la menace sera publiée en décembre 2025.

3.2.3. Anton Toni KLANČNIK, EUROPOL – Centre européen de lutte contre la cybercriminalité (EC3), spécialiste à AP Twins

17. Anton Toni KLANČNIK informe le Comité de deux opérations récentes d'EUROPOL concernant :

- a. une affaire internationale impliquant des matériels d'abus sexuels sur des enfants générés par l'IA et créés contre rémunération ([communiqué de presse de l'opération Cumberland](#), en anglais), et
- b. une affaire internationale ayant permis de démanteler une grande plateforme en ligne qui facilitait la diffusion en direct d'abus sexuels sur des enfants contre rémunération ([communiqué de presse de l'opération Stream](#), en anglais).

18. M. KLANČNIK informe par ailleurs le Comité qu'EUROPOL met en œuvre le projet [EMPACT](#) (Plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles), une initiative de sécurité menée par les États membres de l'UE afin d'identifier, de hiérarchiser et de traiter les menaces posées par la grande criminalité organisée internationale. L'actuel [cycle de quatre ans](#) (2022-2025) se termine, mais un nouveau est prévu (2026-2029). M. KLANČNIK invite le Comité à se coordonner avec les services répressifs au niveau national pour identifier les actions prioritaires qui pourraient être intégrées dans ce nouveau cycle. Il indique que les propositions d'activités portant sur la formation, les opérations, les enseignements tirés, l'étude des tendances et le renforcement de la coopération sont les bienvenues.

19. À la suite de ces interventions, le Comité tient une discussion. Leah BUCK (Royaume-Uni) a informé le Comité que les matériels d'abus sexuels sur des enfants générés par l'IA sont déjà illégaux en vertu de la législation britannique en vigueur, mais que le projet de loi sur la criminalité et la police, qui progresse actuellement au Parlement britannique, modifiera l'infraction existante de « manuels pédophiles », concerné par l'article 69 de la loi sur les crimes graves de 2015, pour inclure les pseudo-photographies et les images interdites, et créera une nouvelle infraction rendant illégale l'adaptation, la possession, la fourniture ou l'offre de fourniture de modèles d'IA qui ont été optimisés pour créer des matériels d'abus sexuels sur des enfants, ce qui sera passible d'une peine maximale de cinq ans de prison. Le Comité débat également des moyens permettant de garantir que la Convention de Lanzarote reste un instrument vivant et que les travaux du Comité continuent de s'adapter aux phénomènes émergents. Le Comité renvoie également à la deuxième édition des [Terminology Guidelines](#) pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Il convient de reprendre cette discussion lors de sa 46^e réunion (18-21 novembre 2025, Chisinau, République de Moldova).

4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote

4.1. Débriefings de la participation à des événements au nom du Comité de Lanzarote

4.1.1. Conférence de l'Alliance contre la traite des personnes, 31 mars-1^{er} avril 2025, Vienne

20. Corah CAPLES (Irlande) informe le Comité qu'un événement sur la [prévention de la traite et de l'exploitation en ligne des enfants déplacés d'Ukraine](#) a été organisé en marge de la conférence afin de montrer comment la Convention de Lanzarote, la Convention sur la cybercriminalité et la Convention contre la traite des êtres humains se combinent pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle. Cet événement a souligné que ces normes se complétaient et a exploré le lien entre technologies et traite des êtres humains. Il a mis plus particulièrement l'accent sur la vulnérabilité accrue des enfants ukrainiens déplacés face à l'exploitation sexuelle et à la traite en ligne.

4.1.2. Comité directeur pour les droits de l'enfant, 1^{er} et 2 avril 2025, Strasbourg

21. George NIKOLAIDIS (Grèce) informe le Comité que la réunion plénière du CDENF a donné lieu à l'examen de plusieurs études intéressantes pour le Comité de Lanzarote, notamment sur les comportements sexuels préjudiciables des enfants et sur l'éducation complète à la sexualité et adaptée à l'âge des enfants. Ont également été examinés les défis liés à l'IA et à l'Évaluation des risques et des impacts des systèmes d'IA du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit (HUDERIA), ainsi que la participation des enfants aux décisions concernant leur santé. M. NIKOLAIDIS encourage les membres du Comité à prendre note des études mentionnées dans le [rapport de réunion](#) du CDENF.

4.1.3. 5^e Congrès mondial sur la justice avec les enfants, 2-3 juin 2025, Madrid

22. George NIKOLAIDIS (Grèce) informe le Comité que le Conseil de l'Europe a participé à plusieurs sessions du [5^e Congrès mondial sur la justice avec les enfants](#) pour faire connaître les normes du Conseil de l'Europe, notamment lors d'un atelier intitulé "Bridging the Gap: International Standards and National Practices in Child Sexual Violence Proceedings". Cet atelier visait à montrer comment les lignes directrices pour une justice adaptée aux enfants et les normes établies par la Convention de Lanzarote protègent les enfants contre la victimisation secondaire avant, pendant et après la procédure judiciaire. Il a aussi donné lieu à la présentation du modèle Barnahus, une référence en matière de réponse pour protéger les enfants victimes ou témoins de violence.

4.1.4. Conférence d'examen à mi-parcours de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027), 3-4 avril 2025, Strasbourg

23. Lorna MUSCAT (Malte) rend compte au Comité de son intervention lors de la [Conférence d'examen à mi-parcours](#) de la [Stratégie pour les droits de l'enfant](#) (2022-2027), au cours de la session intitulée « Protéger les enfants contre la violence via une éducation complète à la sexualité et adaptée à l'âge ». Elle souligne en particulier la valeur ajoutée liée au fait que la conférence était animée par des enfants. Le [rapport de la conférence](#) contient des liens vers un jeu de cartes sur la parentalité numérique et vers d'autres ressources utilisées ou débattues pendant la conférence. Sara ALAOUI (Global Collaborative) est également intervenue lors de la conférence pour sensibiliser à l'importance de l'éducation à la sexualité afin d'aider les enfants à comprendre ce que sont l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants, et comment obtenir de l'aide s'ils en sont victimes.

4.1.5. 5^e réunion du Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE), 4-5 juin 2025, Strasbourg

24. Stevan POPOVIĆ (Serbie) informe le Comité que la réunion a notamment porté sur un projet de recommandation sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge. Il attire tout particulièrement l'attention du Comité sur le rôle actif que les parents peuvent jouer dans cette éducation s'ils disposent des outils et des clés de compréhension nécessaires ([rapport de réunion](#)).

4.1.6. Des solutions mondiales à des problèmes mondiaux : la Convention de Lanzarote contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants – Événement satellite du 5^e Congrès mondial sur la justice avec les enfants, 13 juin 2025, en ligne / Chili

25. Eugenia POZO MORILLAS (Pays-Bas) informe le Comité qu'elle est intervenue lors d'une [table ronde régionale](#) visant à sensibiliser à la Convention de Lanzarote en Amérique latine et dans les Caraïbes, au cours de laquelle est également intervenue Maria José CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal). Cet événement était organisé conjointement par le Conseil de l'Europe et le Bureau de la défenseure des enfants du Chili ([Defensoría de la Niñez](#)) et soutenu par [Baker McKenzie](#), dans le cadre du 5^e Congrès mondial sur la

justice avec les enfants. Mme POZO MORILLAS fait part des réflexions sur le travail du Comité de Lanzarote et sur son impact concret sur les politiques et pratiques nationales. La défenseure des enfants a lancé la campagne de sensibilisation "[MovimientoPorLanzarote](#)" (Mouvement pour Lanzarote), afin de faire connaître la Convention de Lanzarote et de promouvoir la coordination entre les diverses initiatives gouvernementales dans ce domaine.

4.1.7. Comité d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO), 3-4 avril 2025, Strasbourg

26. Maria José CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) informe le Comité que le GEC/PC-eVIO a débattu du projet révisé de recommandation sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie ([rapport de réunion](#)). Elle s'inquiète du manque d'attention accordée à la violence facilitée par la technologie à l'égard des hommes et des garçons, ainsi que des divergences potentielles avec la future réglementation au niveau de l'UE.

4.1.8. Échange entre le Comité des Ministres et les président·es des organes de suivi, 22 mai 2025, Strasbourg

27. Maria José CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) informe également le Comité qu'elle a eu un [échange](#) avec le Comité des Ministres pour présenter le 9^e rapport d'activités du Comité. Des discussions nourries ont suivi cette présentation, qui était axée sur l'importance de protéger les enfants contre les infractions sexuelles facilitées par les technologies et de réduire les obstacles au signalement, notamment grâce au travail du Comité sur les délais de prescription. Mme CASTELLO-BRANCO invite les Parties à utiliser les [Lignes directrices destinées aux responsables politiques concernant la participation des victimes et survivant·es d'exploitation et d'abus sexuels subis dans l'enfance - « Rien sur nous sans nous »](#) et le nouveau [cours de formation en ligne HELP](#) consacré à la Convention de Lanzarote.

4.1.9. Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY), 2-3 juin 2025, en ligne

28. Maria José CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) informe le Comité des récents travaux du Comité sur la cybercriminalité, qui visent notamment à renforcer la coopération internationale pour détecter et combattre la cybercriminalité ([rapport de réunion](#), en anglais).

4.1.10. Conférence Octopus, 4-6 juin 2025, Strasbourg

29. Naomi TREWINNARD (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité qu'un atelier a été organisé lors de la Conférence Octopus au sujet des [matériels d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants à l'ère de l'IA](#) (en anglais). Au cours de cet atelier, les participant·es ont été encouragés à mettre en œuvre la [Déclaration sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies émergentes](#), adoptée par le Comité de Lanzarote en 2024.

4.1.11. 15^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote

30. Ekaterina MALAREVA (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité qu'une [exposition d'œuvres d'art](#) créées par des survivant·es d'abus sexuels subis dans l'enfance s'est tenue à Strasbourg du 16 au 27 juin afin de marquer le 15^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote. Cet événement était organisé en partenariat avec Brave Movement, sous les auspices de la Présidence maltaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le Comité est invité à regarder la [vidéo](#) réalisée lors du vernissage, et informé qu'une page internet est en cours d'élaboration pour créer une galerie des œuvres d'art accompagnées des mots de leurs auteurs et autrices. L'exposition a été rendue possible grâce à la contribution volontaire des autorités maltaises. Le Comité est informé que des informations sur toutes les initiatives liées à l'anniversaire, y compris la [conférence informelle des ministres](#), sont disponibles sur la [page internet spéciale de l'événement](#). Celle-ci contient également les témoignages vidéo de plusieurs membres, d'une observatrice et d'un observateur du Comité au sujet de l'impact de la Convention et des travaux du Comité, de l'expérience des organisations de survivant·es au sein du Comité et des avantages potentiels pour les pays d'adhérer à la Convention.

4.1.12. Informations sur la 46^e réunion, 18-21 novembre 2025, Chisinau

31. Petru JALBĂ (République de Moldova) confirme que la République de Moldova se réjouit d'accueillir le Comité en novembre et que les préparatifs de la réunion sont en cours.

32. Naomi TREWINNARD (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité que l'activité de renforcement des capacités aura lieu le 18 novembre 2025 à Chisinau et portera sur l'élaboration de politiques fondées sur des éléments probants grâce à la collecte de données. Cet atelier permettra aux Parties d'échanger des informations sur les pratiques en matière de collecte de données, notamment dans l'optique d'une coopération entre différents secteurs dans ce domaine, ainsi que sur la participation des enfants. La journée sera également consacrée à plusieurs recommandations formulées par le Comité dans son rapport sur les mécanismes de collecte de données relatives à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants.

5. Questions procédurales

5.1. Nomination de représentant·es auprès d'autres comités du Conseil de l'Europe et d'un·e rapporteur·e suppléant·e pour l'égalité de genre

33. Le Comité désigne :

- Magdalena BOCHIŃSKA (Pologne) en tant que représentante auprès du Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce aux services pluridisciplinaires et interinstitutionnels (ENF-JUS) et Maria José CASTELLO-BRANCO (Portugal) en tant que représentante suppléante ;

- Christel DE CRAIM (Belgique) en tant que rapporteure pour la révision des Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants ;
- Matthew McVARISH (Brave Movement) en tant que rapporteur suppléant pour l'égalité de genre.

5.2. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

34. Le Comité adopte la liste des décisions de la présente réunion.

Dates des prochaines réunions plénières

- **46^e réunion plénière** : 18-21 novembre 2025, Chisinau, République de Moldova
- **47^e réunion plénière** : 24-26 mars 2026, Strasbourg, France
- **48^e réunion plénière** : 9-11 juin 2026, Strasbourg, France (à confirmer)
- **49^e réunion plénière** : 17-19 novembre 2026, Strasbourg, France (à confirmer)

Annexe I

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

2.1. « Les mécanismes de collecte de données sur l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants » - Examen et adoption éventuelle du projet de rapport révisé

2.2. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les cadres juridiques » - Examen et adoption éventuelle du projet de rapport de mise en œuvre révisé

2.3. « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les TIC » - Point sur la procédure de conformité

3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

3.1. Suivi de la conférence ministérielle à l'occasion du 15^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote, 1^{er} juillet 2025, Malte

3.1.1. Discours de Michael FALZON, ministre de la politique sociale et des droits de l'enfant de Malte, présenté par Lorna MUSCAT (Malte), membre du Comité de Lanzarote

3.1.2. Marja RUOTANEN, Directrice générale de la démocratie et de la dignité humaine du Conseil de l'Europe

3.1.3. Discussion sur les suites possibles à donner à la conférence ministérielle

3.2. Informations communiquées par les membres, participants et observateurs

3.2.1. Iain DRENNAN, directeur exécutif, We Protect Global Alliance

3.2.2. Anton Toni KLANCNIK, EUROPOL

4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe présentant un intérêt pour le Comité de Lanzarote

4.1. Débriefings de la participation aux événements au nom du Comité de Lanzarote

4.2. Informations sur la 46^{ème} réunion, 18-21 novembre 2025, Chisinau

5. Questions procédurales

5.1. Nomination d'un nouveau représentant pour le Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce à des services multidisciplinaires et interagences (ENF-JUS)

5.2. Nomination d'un rapporteur suppléant pour l'égalité des genres

5.3. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

6. Questions diverses

Annexe II

Liste des participant·es

MEMBERS / MEMBRES

STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION

ALBANIA / ALBANIE	Alma TANDILI Chairperson of the State Agency for the Rights and Protection of the Child Ministry of Social Affairs, Youth and Equality
ANDORRA / ANDORRE	Lara FORTÓ RIBERA Psychologue Unité « Enfance et Adolescence » Ministère des Affaires sociales et de la Fonction publique
ARMENIA / ARMÉNIE	Mariam CHIFLIKYAN Advisor Coordinating Separate Functions in Structural Units Ministry of Justice
AUSTRIA / AUTRICHE	Manuela TROPACHER Judge Legal Advisor Federal Ministry of Justice
AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN	1. Samir GARAYEV Head of Division Main Department on Combatting Trafficking in Human Beings Ministry of Internal Affairs 2. Jeyran RAHMATULLAYEVA Apologised / Excusée Head of the Administrative Office State Committee for Family, Women and Children Affairs
BELGIUM / BELGIQUE	Christel DE CRAIM Head of Service Service for Criminal Policy FPS Justice
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE	Ajla NANIĆ Expert Advisor Human Rights Department Ministry of Human Rights and Refugees
BULGARIA / BULGARIE	Marga STOYANOVA Chief Expert Policy and Programmes Directorate for Children, Strategic Development and Coordination State Agency for Child Protection at the Council of Ministers

CROATIA / CROATIE	Marlena JUKIĆ Head of Service Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for Criminal Law Ministry of Justice, Public Administration and Digital Transformation
CYPRUS / CHYPRE	Georgia PAVLIDOU Social Services Officer Social Welfare Services Deputy Ministry of Social Welfare
CZECHIA / TCHÉQUIE	Pavla BUREŠOVÁ Senior Ministerial Counsellor Office of the Director General for International and European Cooperation Ministry of Justice
DENMARK / DANEMARK	Mostafa MOHAMMADI Head of Section Ministry of Justice Apologised / Excusé
ESTONIA / ESTONIE	1. Tuuli LEPP Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice and Digital Affairs Apologised / Excusée 2. Anna-Liisa UISK Head of Development and Crime Statistics Division Department of Criminal Policy Ministry of Justice and Digital Affairs
FINLAND / FINLANDE	Satu SISTONEN Deputy Director, Senior Specialist, Legal Affairs Legal Service Unit for Human Rights Courts and Conventions Ministry for Foreign Affairs
FRANCE / FRANCE	Philippe OLIVIER Magistrat – Rédacteur Bureau de la négociation pénale européenne et internationale Direction des affaires criminelles et des grâces Ministère de la Justice VICE-CHAIRPERSON / VICE-PRÉSIDENT
GEORGIA / GÉORGIE	Ketevani TATUASHVILI Adviser Human Rights Secretariat Administration of the Government
GERMANY / ALLEMAGNE	Liesa GUTSCH Legal Advisor II A 3 - Division for Criminal Law on Sexual Offences, Human Trafficking, Abortion, Medical Criminal Law Federal Ministry of Justice and Consumer Protection

GREECE / GRÈCE	George NIKOLAIDIS Psychiatrist, Researcher Department of Mental Health and Social Welfare Centre for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect Institute of Child Health MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU
HUNGARY / HONGRIE	1. Iván A. BUJDOS Senior legal advisor Department of Criminal Law Codification Deputy Secretariat of State for Criminal Law Legislation Ministry of Justice 2. András GYÖRE Child Protection Specialist Department for Child Protection and Guardianship Affairs Deputy State Secretariat for Social Affairs Ministry of Interior Apologised / Excusé
ICELAND / ISLANDE	1. Páll MAGNÚSSON Counsellor Permanent Mission of Iceland in Geneva 2. Linda Hrönn INGADÓTTIR Senior Adviser Ministry of Education and Children MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU Apologised / Excusée
IRELAND / IRLANDE	1. Corah CAPLES Assistant Principal Officer Criminal Justice Policy Department of Justice 2. Ciara O'CONNELL Head of the Criminal Justice Policy Department of Justice
ITALY / ITALIE	1. Elena FALCOMATÀ Senior Expert Presidency of the Council of Ministers 2. Marino DI NARDO Senior Expert Presidency of the Council of Ministers Apologised / Excusée
LATVIA / LETTONIE	1. Indra AIZUPE-DZINTARE Head of the Criminal Law Department Ministry of Justice 2. Kristiāna KALNIŅA Deputy Director for General Affairs Department of Criminal Justice Ministry of Justice Apologised / Excusée

LIECHTENSTEIN / <i>LIECHTENSTEIN</i>	1. Claudio NARDI Counsellor Division for Economic Affairs and Development Division for Security and Human Rights Office for Foreign Affairs 2. Sarah FRICK Psychologist Children and Youth Service Division Office of Social Services	Apologised / Excusé
LITHUANIA / LITUANIE	Kristina STEPANOVA Head of the Family and Child Rights Protection Group Ministry of Social Security and Labour	MEMBER OF THE BUREAU / <i>MEMBRE DU BUREAU</i> Apologised / Excusée
LUXEMBOURG / <i>LUXEMBOURG</i>	Marguerite KRIER Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe Service des droits de l'enfant, chef de service Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	Apologised / Excusée
MALTA / MALTE	1. Hon. Michael FALZON Minister for Social Policy and Children's Rights 2. Lorna MUSCAT Head of Office Office of the Commissioner for Children	
REPUBLIC OF MOLDOVA / <i>RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA</i>	1. Petru JALBĂ Chief Officer Directorate of Policy in the field of Public Order and Security, Combating Crime Ministry of Internal Affairs 2. Anastasia GRUZIN Deputy Head of the Directorate of Policies of protection of children rights and of families with children Ministry of Labour and Social Protection	Apologised / Excusée
MONACO / MONACO	1. Cécile VACARIE-BERNARD Adjointe à la Directrice de l'Action et de l'Aide Sociales Direction de l'Action et de l'Aide Sociales 2. Marie THOUVENIN-RAPAIRE Directrice Direction de l'Action et de l'Aide Sociales	Apologised / Excusée

MONTENEGRO / <i>MONTÉNÉGRO</i>	1. Jelena GRDINIĆ General Director Directorate for Criminal and Civil Legislation Ministry of Justice 2. Džana KAJEVIĆ Head of the Directorate for Judicial Professions Ministry of Justice	MEMBER OF THE BUREAU / <i>MEMBRE DU BUREAU</i> Apologised / Excusée
NETHERLANDS / <i>PAYS-BAS</i>	Eugenia POZO MORILLAS Senior Policy Officer (Sexual violence crimes) Department of Justice and Security	
NORTH MACEDONIA / <i>MACÉDOINE DU NORD</i>	Ljubica NAJDOSKA Desk Officer for Family Relations Ministry of Social Policy, Demography and Youth	Apologised / Excusée
NORWAY / NORVÈGE	Maria Brit ESPINOZA Special Adviser International Affairs Department of Childhood, Youth and Family Affairs Ministry of Children and Families	
POLAND / POLOGNE	1. Agnieszka MATYSEK Chief Specialist – Judge Victims’ Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice 2. Magdalena BOCHIŃSKA Chief Specialist Children's Rights and Victim Protection Unit Department of Family and Juvenile Affairs Ministry of Justice	Apologised / Excusée
PORTUGAL / PORTUGAL	Maria José CASTELLO-BRANCO Legal Adviser Civil Justice Unit International Affairs Department Directorate General for Justice Policy Ministry of Justice	CHAIRPERSON / <i>PRÉSIDENTE</i>
ROMANIA / ROUMANIE	Alina ION Legal Adviser Department for Drafting Legislation Ministry of Justice	Apologised / Excusée
SAN MARINO / <i>SAINT-MARIN</i>	Gloria VALENTINI Second Secretary Department of Foreign Affairs	Apologised / Excusée
SERBIA / SERBIE	Stevan POPOVIĆ Independent Advisor Family Protection Department Ministry for Family Care and Demography	

SLOVAK REPUBLIC / <i>RÉPUBLIQUE SLOVAQUE</i>	Petra GRZNÁROVÁ Chief State Counsellor National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence against Children (NCC) Ministry of Labour, Social Affairs and Family
SLOVENIA / SLOVÉNIE	Jana LOVŠIN Head of Division EU Affairs and International Cooperation Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance Ministry of Justice MEMBER OF THE BUREAU / <i>MEMBRE DU BUREAU</i>
SPAIN / ESPAGNE	1. Álvaro GARCÍA PÉREZ-IRAOLA Prosecutor advisor General Secretariat Ministry of Justice 2. Miriam SEGOVIA MORENO Chief of Area Ministry of Youth and Childhood
SWEDEN / SUÈDE	Sara PLATTEN BÄCKSTRÖM Investigator and Senior Legal Advisor Department for Investigation and Analysis Ombudsman for Children – Swedish Children’s Rights Agency
SWITZERLAND / SUISSE	Anita MARFURT Juriste Unité Droit pénal international Office fédéral de la justice Département fédéral de justice et police
TUNISIA / TUNISIE	Nidhal HLAIEM Cheffe de Service Suivi de la situation de l'enfance Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées Apologised / Excusée
TÜRKIYE / TÜRKIYE	1. Gökçen TÜRKER Head of Department Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice Apologised / Excusée 2. Bahattin EMRE Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice Apologised / Excusé 3. Yavuz ERASLAN Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice Apologised / Excusé

UKRAINE / UKRAINE	Awaiting nomination / Nomination en attente Mariia NAHORNA Chief specialist of the Expert Group on the return of children Directorate for the protection of Children's rights Ministry of Social Policy
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	Leah BUCK International Lead - CSEA Tackling Child Sexual Abuse Unit Tackling Exploitation and Abuse Directorate Public Safety Group Home Office

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS
STATES HAVING PARTICIPATED IN THE DRAFTING OF THE CONVENTION / ÉTATS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION

CANADA / CANADA	Awaiting nomination / Nomination en attente
HOLY SEE / SAINT-SIÈGE	Aleksandra BRZEMIA BONAREK Professeure Membre du Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie Faculté de Droit Canonique Université Pontificale Jean-Paul II de Cracovie Juge ecclésiastique au Tribunal métropolitain de Katowice
JAPAN / JAPON	Awaiting nomination / Nomination en attente
MEXICO / MEXIQUE	Awaiting nomination / Nomination en attente
UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Awaiting nomination / Nomination en attente

STATE INVITED BY THE COMMITTEE OF MINISTERS TO ACCEDE TO THE CONVENTION / ÉTAT INVITÉ PAR LE COMITÉ DES MINISTRES À ADHÉRER À LA CONVENTION

MOROCCO / MAROC	1. Khalid HANEFIOUI Chargé des droits de l'enfant et de la jeunesse Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) 2. Fath El Bari EL HABTI Chef de Division Conseil national des droits de l'Homme (CNDH)
------------------------	--

INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

EUROPOL	Anton Toni KLANČNIK Strategic Specialist in Child Protection O3 European Cybercrime Centre (EC3)
UNITED NATIONS / NATIONS UNIES	Mama Fatima SINGHATEH UN Special Rapporteur on the sale and sexual exploitation of children / <i>Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants</i>

COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE	Pierre-Alain FRIDEZ Membre de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable
---	--

OBSERVERS / OBSERVATEURS

THE BRAVE MOVEMENT	Matthew McVARISH Co-founder	
ECPAT INTERNATIONAL	Andrea VARRELLA Research and Child Rights Monitoring Manager	Apologised / Excusée
GLOBAL COLLABORATIVE	Sara ALAOU Co-founder and President	
"HOPE FOR CHILDREN" CRC Policy Center Cyprus	Katerina MELISSARI Coordinator of Child Protection Department	Apologised / Excusée
INHOPE (International Association of Internet Hotlines)	Samantha WOOLFE Global Partnerships and Expansion Lead	Apologised / Excusée
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF YOUTH AND FAMILY JUDGES AND MAGISTRATES (IAYFJM) / ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE (AIMJF)	Daniel PICAL Magistrat honoraire représentant l'AIMJF auprès du Conseil de l'Europe	Apologised / Excusé
INTERNET WATCH FOUNDATION (IWF)	Hannah SWIRSKY Head of Policy and Public Affairs	Apologised / Excusée

MISSING CHILDREN EUROPE	Aagje IEVEN Secretary General	Apologised / Excusée
PROTECT CHILDREN (SUOJELLAAN LAPSIA RY)	Nina VAARANEN-VALKONEN Executive Director Trauma focused Cognitive Psychotherapist Victim Services and Offender Management Sub-Group Chair Interpol SGCAC	Apologised / Excusée
SAFE ONLINE	Marija MANOJLOVIC Executive Director	Apologised / Excusée
SAVE THE CHILDREN INTERNATIONAL	Tiina-Maria LEVAMO Senior Child Rights and Advocacy Advisor Save the Children Finland	Apologised / Excusée
WePROTECT Global Alliance	Iain DRENNAN Executive Director	

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Directorate of Programme Co-ordination / Direction de la coordination des programmes

Council of Europe Office in Tunis / Bureau du Conseil de l'Europe à Tunis	Houda CHERIF Senior Project Officer / Responsable principale de projet
--	--

DGII: Directorate General of Democracy and Human Dignity / DGII : Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine

Directorate General of Democracy and Human Dignity / Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine	Marja RUOTANEN Director General / Directrice Générale
	Regína JENSDÓTTIR Advisor on Strategy and Work Co-ordination / Conseillère en stratégie et coordination des activités

Directorate of Equal Rights and Dignity / Direction de l'égalité en droits et en dignité

Human Dignity and Gender Equality Department / Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre

Children's Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote	Agnes von MARAVIĆ Head of the Children's Rights Division, Executive Secretary to the Lanzarote Committee / Cheffe de la Division des droits des enfants, Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote
	Naomi TREWINNARD Legal Advisor / Conseillère juridique

	Ekaterina MALAREVA Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>
	Corinne CHRISTOPHEL Assistant to the Lanzarote Committee / <i>Assistante du Comité de Lanzarote</i>

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Caroline CURTA

Annette SCERRI